

dations de la construction qui soit en béton. Un simple profane pourrait s'apercevoir que le béton n'est pas de très bonne qualité. Je puis me tromper sur ce point, mais j'ai remarqué qu'il avait crevassé et que par deux fois on avait rempli les crevasses de ciment afin d'empêcher la gelée de s'y introduire. Cela n'est peut-être qu'un défaut de surface sans conséquence grave, mais il semblerait à un simple profane que le ciment est de qualité inférieure. Comme on a dû démolir la tour du Musée construite il y a quelques années et qu'une autre tour de l'édifice ouest s'est écroulée. J'émetts simplement l'idée qu'il serait peut être bon de faire faire un examen complet de ces travaux.

L'hon. M. McCURDY: Je n'ai entendu exprimer aucun doute quelconque sur la solidité de la construction et je suis tout à fait sûr que les craintes de mon honorable ami ne sont pas bien fondées. Je suis heureux de lui donner cette assurance et je suis certain qu'il sera content. J'ai discuté cette question tout récemment avec les entrepreneurs et ils sont convaincus que les fondations pourront supporter le poids de la tour. Ils sont si confiants qu'ils désirent, comme je l'ai dit, pousser les travaux et finir la construction cet été.

En réponse à la question posée par l'honorable député de Middlesex-Ouest (M. Ross) et l'honorable député d'Halifax, les mots qui seront placés sur la tour et dont il a vu quelques-uns sont les suivants. Sur la façade de la rue Wellington:

Give the King thy Judgments, O God, and thy righteousness unto the King's son.

Ces paroles sont empruntées au psaume 72 que connaît sans doute mon honorable ami. Sur un des côtés on inscrira ces mots:

Where there is no vision, the people perish.

De l'autre côté:

He shall have dominion from sea to sea.

C'est emprunté aussi au psaume 72.

L'hon. M. MACLEAN: Est-ce que le comité parlementaire a donné son approbation?

L'hon. M. McCURDY: Ce détail n'a pas été approuvé par le comité parlementaire.

L'hon. M. MACLEAN: Bien qu'on hésite toujours à exprimer une opinion immédiate sur une affaire de ce genre, il me semble que c'est une absurdité; je ne pense pas que ces inscriptions ajoutent rien à la beauté de la tour et elles ne conviennent absolument pas.

M. CAHILL: Le ministre a-t-il dit il y a quelques minutes que ce n'était pas le devoir d'un architecte d'évaluer le coût d'un édifice avant de soumettre ses plans.

L'hon. M. McCURDY: Je n'ai pas dit cela.

M. CAHILL: Comment le ministre a-t-il pu dire qu'un architecte n'est pas obligé de faire le devis estimatif d'un édifice? Si je ne me trompe, c'est la coutume qu'un architecte donne le coût approximatif de l'édifice dont il fait les plans.

L'hon. M. McCURDY: Je me suis borné à faire observer que l'architecte a donné une estimation du coût de reconstruction de l'ancien édifice. Mon honorable ami le sait peut-être, quand les anciens murs furent abattus, on se rendit compte qu'ils n'étaient pas assez bien construits pour supporter le nouvel édifice. Les architectes ont donc été forcés de modifier les plans en conséquence; d'autres modifications furent également faites, y compris l'addition d'un étage complet à l'édifice. Voilà pourquoi le coût de l'entreprise a été sensiblement augmenté, mais nous avons aussi un édifice bien plus considérable. Grâce à la modification des plans, le nouvel édifice est moitié plus grand que l'ancien. Il n'est donc pas surprenant que le prix des travaux soit plus élevé.

M. SINCLAIR (Guysborough): Quand les plans furent modifiés, l'architecte n'a-t-il pas calculé le coût approximatif de l'édifice qu'il se proposait d'ériger?

L'hon. M. McCURDY: Il n'a pas fait un autre devis estimatif.

M. McMASTER: J'ai déjà dit ce que je pensais sur les dépenses excessives qu'on fait faire au pays pour la reconstruction de cet édifice. Je n'ai pas l'intention d'y revenir. Mais je signalerai à l'attention du ministre les courants d'air qui circulent à l'intérieur du nouvel édifice.

Certaines parties dans la salle sont plus exposées que d'autres aux atteintes de cet air en coulisse. Il est à ma connaissance que la santé de plusieurs de nos collègues a souffert à cause de cela. Je prie donc le ministre de recourir aux lumières d'experts en matière de ventilation, afin qu'ils examinent le système et voient s'il n'y aurait pas quelque moyen de faire disparaître ces malencontreux courants d'air. La question est sérieuse pour quelques-uns de nos collègues.